



Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
27 mai 2025

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Absents : 0
Votants : 27

Date de la
convocation :
21 mai 2025

Domaine

Finances

Pour : 26

Contre :

Abstention : 1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20250528-202505D0036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

N° 202505D0036

L'an Deux Mil vingt-cinq le 27 Mai, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU – M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON – E. JACQUAND – V. PEYROL - C. VALET- J. BERTHET
- D. VENET - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN - L. VIOLA – F. JANET - J. SAINT PIERRE – S. CLOUPET - S. ROGNARD – S. GUEDON- J. LIENHARDT – S. BAUDIN-

ABSENTS :
F. MARECHAL a donné pouvoir à M. BIELOKOPYTOFF
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET
I. DUBOIS a donné pouvoir à P. LARRIEU
I. VAURES a donné pouvoir à A. DUPERRIER
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
D. SEBAI a donné pouvoir à M. MACON
F. CANARD a donné pouvoir à J. LIENHARDT
P. NOBLET a donné pouvoir à S. BAUDIN

OBJET : CESSIION D'UN BIEN COMMUNAL CADASTREE BR142P – RUE DE L'AGRICULTURE

Par délibération en date du 18 février 2025, le Conseil Municipal de Villars les Dombes a donné son accord pour la vente d'un bien situé au 322 Rue de l'Agriculture, (anciennement auto-école) vacant depuis le 1er décembre 2024, au montant de 290 000 €.

Plusieurs personnes se sont montrées intéressées mais n'ont pas donné suite.

M. Antonio FERNANDEZ, chirurgien-dentiste et actuellement situé 154 Rue du Commerce connaît des difficultés en matière d'accessibilité de son cabinet dentaire et est particulièrement intéressé par l'acquisition de ce bien. Son projet consiste en la création de 3 salles de consultation en rez de chaussée avec espace d'accueil et d'attente, salle de radiologie, stérilisation et stockage et 3 T2 à l'étage (de 41 à 59 m²)

Compte tenu de l'état de la toiture de ce bien, et de la nécessité d'en réaliser une réfection complète, il propose une acquisition à 270 000 €.

Pour rappel, ce bien est composé :

- d'un local commercial comprenant :

- un rez-de-chaussée en bon état général de 160 m² composé de 142 m² de bureaux (1 accueil, 2 salles de cours, 1 bureau, 1 réserve, 1 WC, la chaufferie) et de 18 m² de couloir
- au premier étage : 35 m² de salle de réunion qui sert de stockage. Cette salle ne respecte pas les normes d'accessibilité et ne peut donc avoir d'autre usage.
- un parking privé

- d'un appartement en R+1 de type 5 de 124,30 m² composé d'un hall, cuisine, séjour, quatre chambres, salle de bain, WC, dégagement, balcon, inhabité en raison de sa vétusté.

Aussi, Il est proposé à l'assemblée de céder ce bien pour un montant de 270 000 € à la SCI TREXTON domiciliée 154 Rue du Commerce 01330 Villars les Dombes , gérée par M. Antonio Zacarias FERNANDEZ JIMENEZ.

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2241 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis des domaines en date du 21 Janvier 2025
Vu le courrier présenté par le demandeur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (*Abstention : S.CLOUPET*)

- ✓ **DONNE** son accord pour la vente du bien situé sur la parcelle BR142p au 322 Rue de l'Agriculture, à la SCI TREXTON domiciliée 154 Rue du Commerce 01330 Villars les Dombes , gérée par M. Antonio Zacarias FERNANDEZ JIMENEZ, pour un montant de 270 000 €. Ce bien est composé :
 - d'un local commercial comprenant :
 - un rez-de-chaussée en bon état général de 160 m² composé de 142 m² de bureaux (1 accueil, 2 salles de cours, 1 bureau, 1 réserve, 1 WC, la chaufferie) et de 18 m² de couloir
 - au premier étage : 35 m² de salle de réunion qui sert de stockage. Cette salle ne respecte pas les normes d'accessibilité et ne peut donc avoir d'autre usage.
 - un parking privé
 - d'un appartement en R+1 de type 5 de 124,30 m² composé d'un hall, cuisine, séjour, quatre chambres, salle de bain, WC, dégagement, balcon, inhabité en raison de sa vétusté.
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte relatif à la vente ainsi que tout document se rapportant à cette affaire
- ✓ **DIT** que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire.

 Le 28 Mai 2025,
Le Maire,
Pierre LARRIEU